



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° :

30655251

- ☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
☐ Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
☒ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 140641

Rési code : 1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : A. Antenucci
N° carte d'identité : 6534 6032
N°TVA : BE

Nom, Prénom : A. Antenucci
Adresse : 12 rue de Marbais
CP + Commune : 6534 6032
Tél. : 1

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☒ mise en usage	☒ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ mobile	☐ temporaire	☐ Art 271	☐ périodique	☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 276	☐ renforcement	☐ Art 276bis	☐ vente d'une unité d'habitation	☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276	☐ renforcement	☐ Art 276bis	☐ vente d'une unité d'habitation	☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
Données installation	Compt. kWh n° <u>32273773</u>	Index jour <u>17953,9</u>	Index nuit <u>16982,6</u>
Description installation	Protection branchement (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100	n° : Index nuit :	
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V	Type de prise de terre : ☒ boucle de terre ☐ barres / piquets	
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100	☐ Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>6</u> mm ² - Type <u>EVAUB</u>	
	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A <u>700</u> mA	Nombre de tableaux : <u>2</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>13</u>
☒ Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ Isolation	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>10</u> Ω		☒ Isolement général : <u>22</u> MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	☒ Néant
Infractions Installation existante	☐ Néant
Remarques	<u>Eclairages non placés</u> <u>Sanitaire (Douche carrelée)</u> <u>Canalisations apex</u>
☐ Néant	

Conclusion(s) :

- ☒ La nouvelle installation est conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : PIEUR Th

Agent n° 3643

Date : 30/04/2019

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position 3 ☒ Schéma(s) unifilaire(s) 2

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé / Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siege social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°:



F 140641

Résultat code: 1

- ☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
☐ Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
☐ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tél: +32 9 244 77 11
Tél: +32 2 674 57 11
Tél: +32 3 221 86 11
Tél: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux:

Installation:

Propriétaire / gestionnaire:

Nom, Prénom: *Thierry Houten* Nom, Prénom: *Thierry Houten*
Adresse: *12 rue de Marbais*
N° carte d'identité: *55346396* CP + Commune: *55346396*
N°TVA: BE Tél: *1*

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

- ☒ Art 270 ☐ mise en usage ☐ modification ☐ extension
☐ mobile ☐ temporaire
☐ Art 271 ☐ périodique ☐ contrôle
☐ Art 276: renforcement ☐ Art 276bis: vente d'une unité d'habitation
- ☐ Art 86 ☐ Art 271bis
☐ Art 87 ☐ Art 278
☐ Art 88 ☐ Art
☐ Art..... ☐ Art.....
- ① Unité d'habitation
② Unité de travail domestique
③ Parties communes
④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur	EAN	☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n°: <i>32277777</i> Index jour: <i>12953</i> nuit: <i>16982</i>	Compt. kWh exclusif nuit: n°: Index nuit:	
Données installation	Protection branchement (A): ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☒ 120		
	Conçue pour U _N : ☐ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V		
	Courant nominal maximum (A): ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100		
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal: <i>4</i> X <i>6</i> mm ² - Type: <i>CYAPR</i>		
	Dispositif diff. gén. <i>40</i> A / <i>32</i> mA Nombre de tableaux: <i>2</i> Nombre de circuits terminaux: <i>12</i>		
	☐ Voir annexe(s)		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

☒ Contacts dir.	☐ Contacts indir.	☐ Montage	☐ Appareils	☐ Matériel	☐ I _z /section	☐ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre: <i>10</i> Ω		☐ Isolement général: <i>22</i> MΩ		☐ Continuité de terre		☐ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général: ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation		Visa GRD ou mandataire
☒ Néant		
Infractions Installation existante		
☐ Néant		
Remarques	<i>Eclairages non placés</i>	
☐ Néant	<i>Sans danger (DANGER CAUTION)</i>	

Conclusion(s):

- ☒ La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

☒ par le même organisme de contrôle (*).

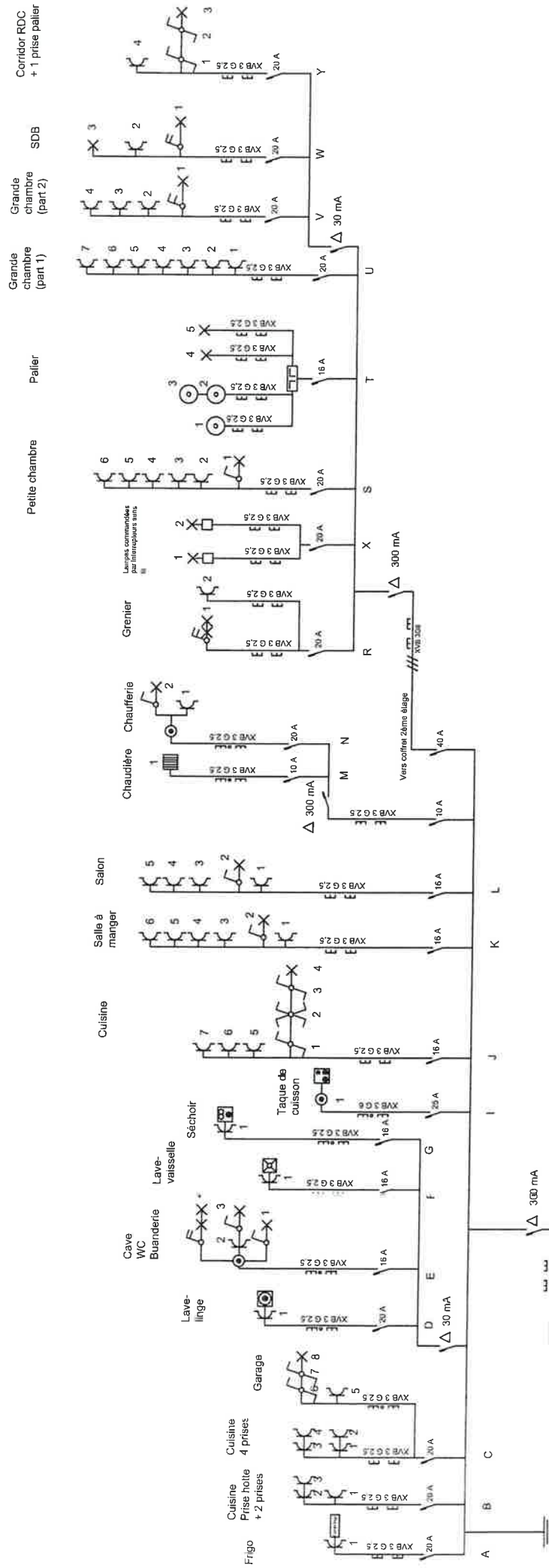
Agent visiteur:

Nom: *Thierry Houten* Agent n°: *3643* Date: *30/04/2019* Pour le Directeur Général: Signature

Annexe(s): ☒ Schéma(s) de position *3* ☐ Schéma(s) unifilaire(s) *2*

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'électricité.
- Le contrôle ne porte que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la régularité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
☐ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Plan unifilaire (vue complète)

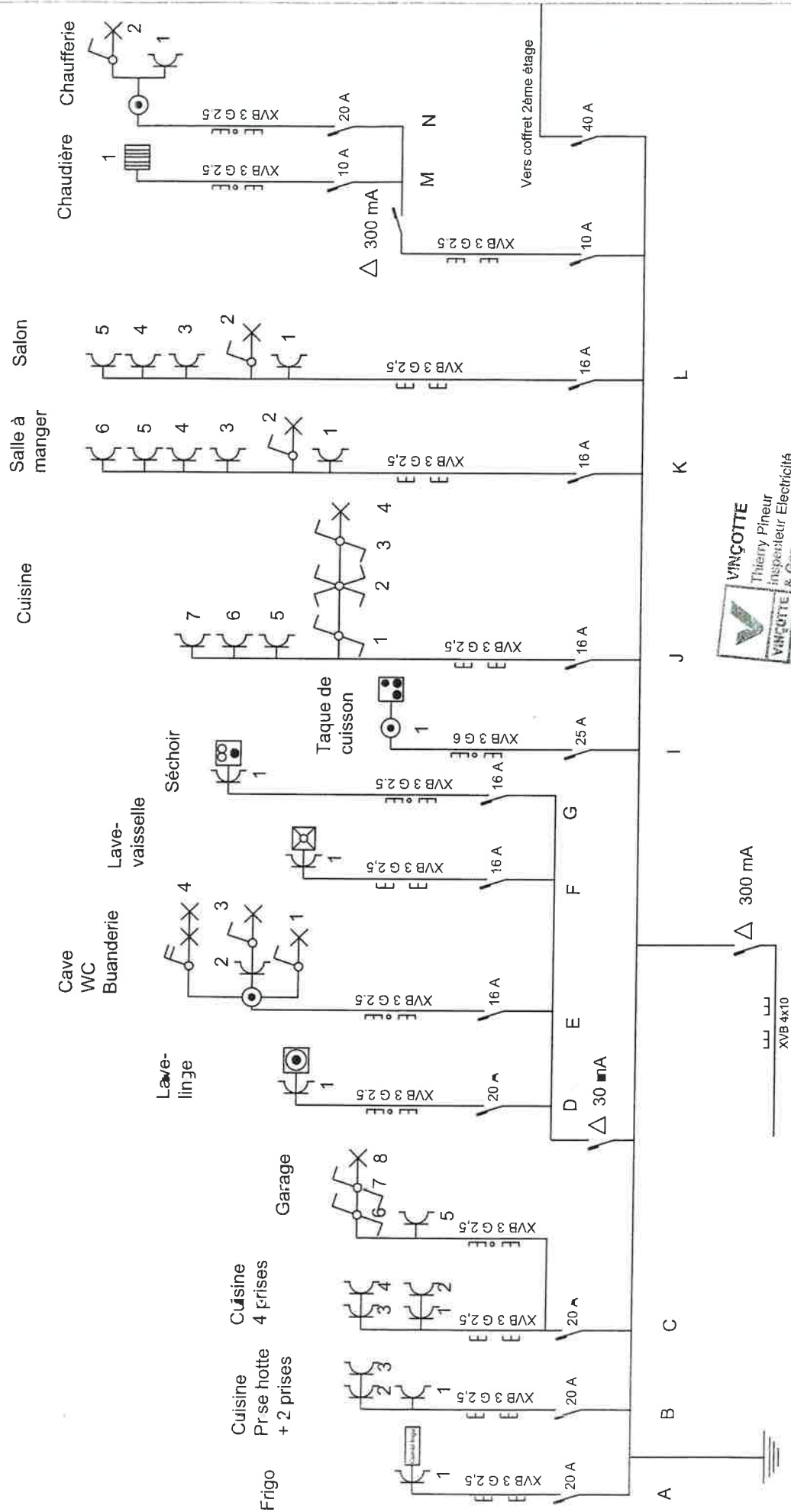


Antenucci

30/04/2019

Lieu	Rue de Marbaix, 12 6534 Gozée
Propriétaire	Alessandro Antenucci
Installateur	Alessandro Antenucci

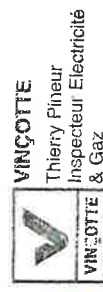
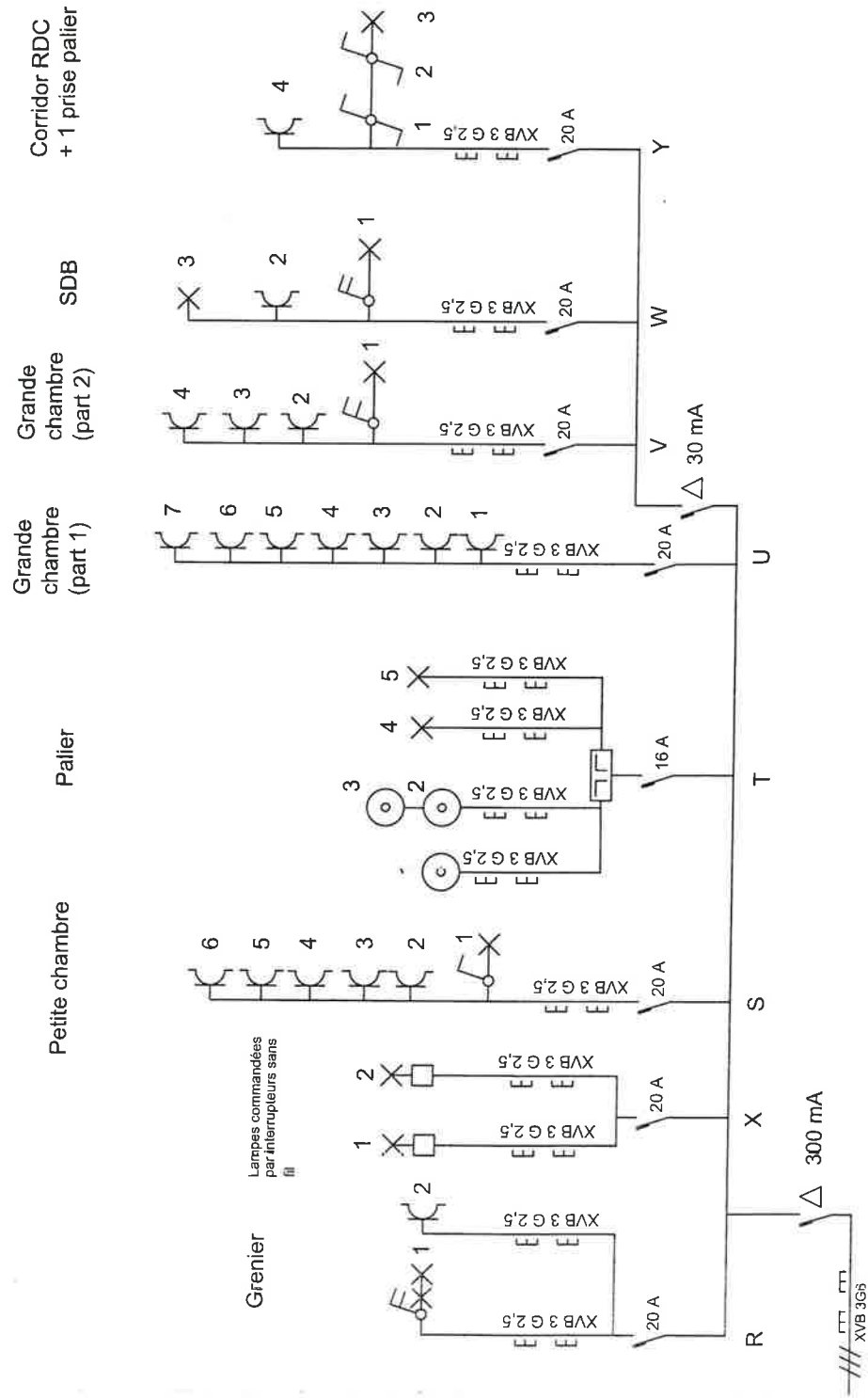
Plan unifilaire part 1/2



[Signature]
30/04/2019

Lieu	Rue de Marbaix, 12 6534 Gozée
Propriétaire	Alessandro Antenucci
Installateur	Alessandro Antenucci

Plan unifilaire part 2/2

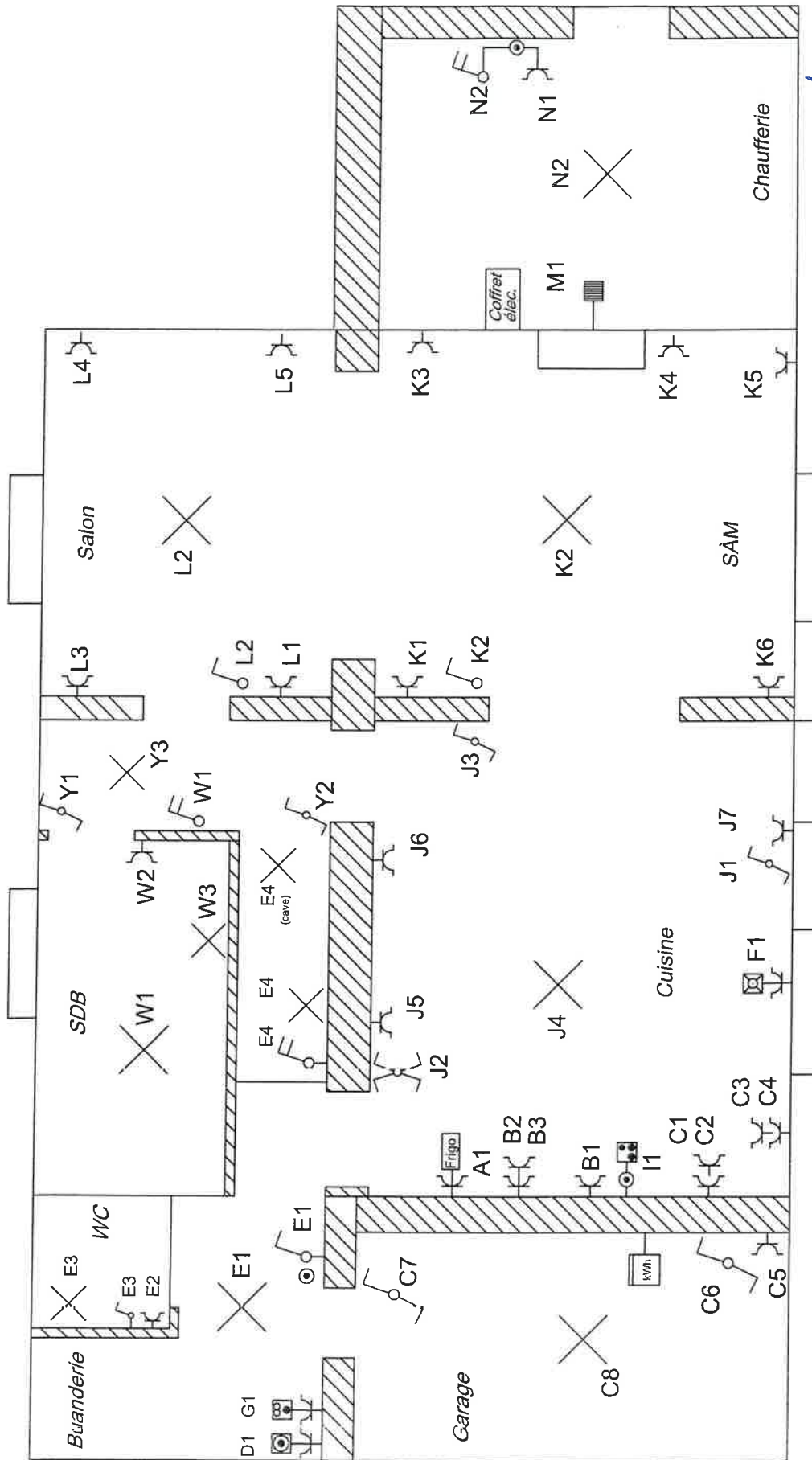


[Signature]
30/04/2019

Antenucci

Lieu	Rue de Marbaix, 12 6534 Gozée
Propriétaire	Alessandro Antenucci
Installateur	Alessandro Antenucci

Schéma de position - Rez-de-chaussée

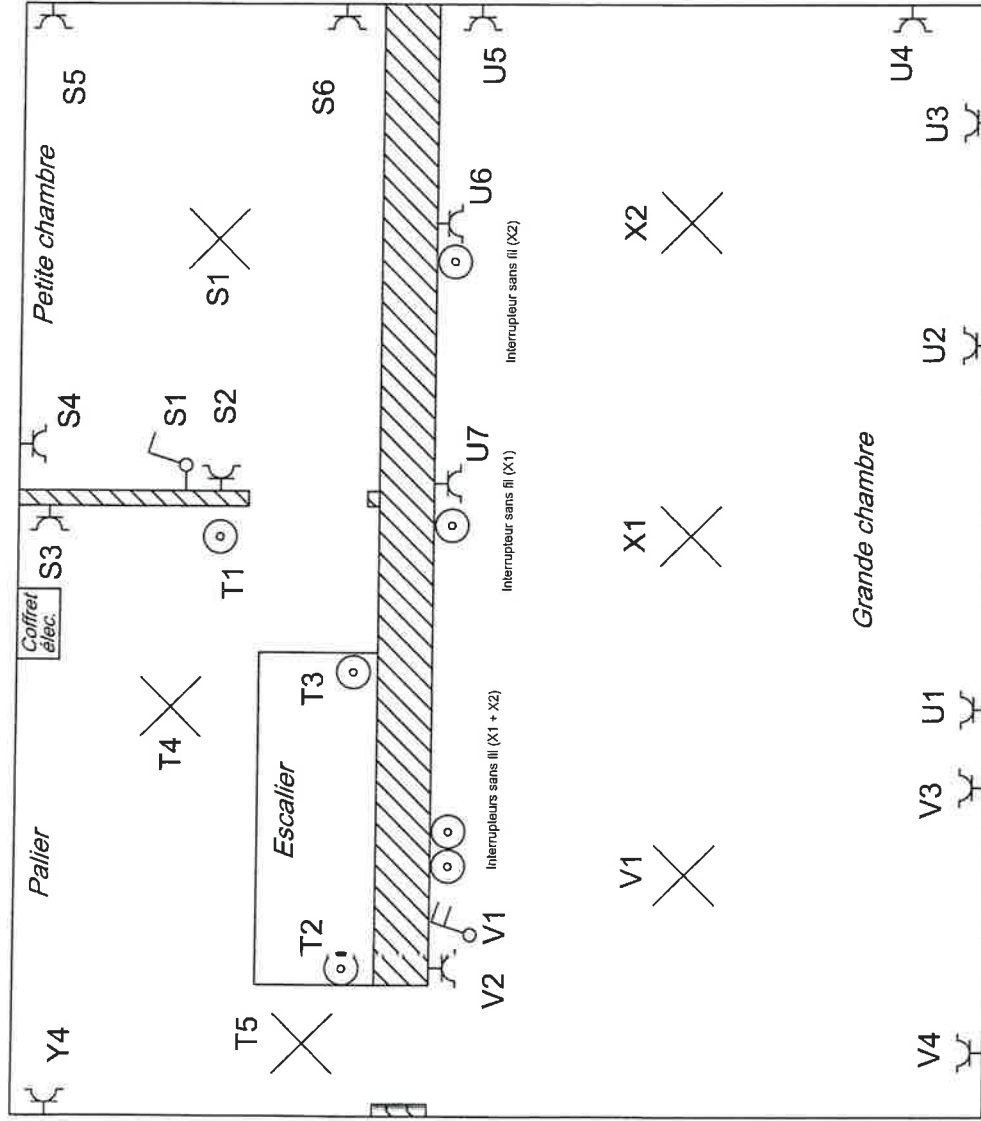


Antenucci

30/04/2014

Lieu	Rue de Marbaix, 12 6534 Gozée
Propriétaire	Alessandro Antenucci
Installateur	Alessandro Antenucci

Schéma de position - Étage



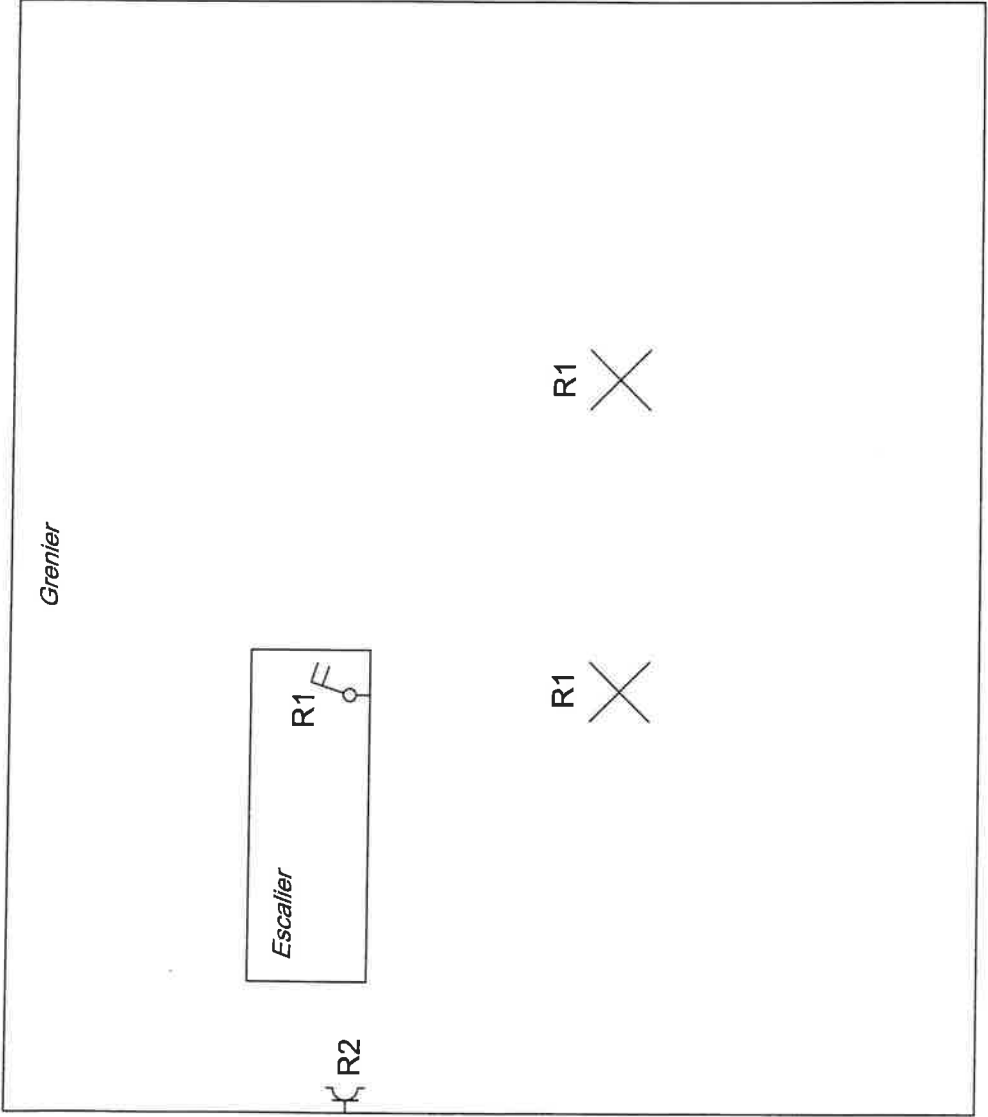
Antenucci

VINÇOTTE
Thierry Pineur
Inspecteur Électricité
& Gaz

[Signature]
30/04/2019

Lieu	Rue de Marbaix, 12 6534 Gozée
Propriétaire	Alessandro Antenucci
Installateur	Alessandro Antenucci

Schéma de position - Grenier



Antenucci

30/04/2019



Lieu	Rue de Marbaix, 12 6534 Gozée
Propriétaire	Alessandro Antenucci
Installateur	Alessandro Antenucci